

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 15 décembre 2022 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

1.	Une convention de formation professionnelle entre la ville et le Comité Départementale des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une journée de formation aux premiers secours le 26/11/2022 à l'espace Jeunesse regroupant 10 candidats (450 €)
2.	Une convention entre la ville et l'entreprise LA RUCHE QUI DIT OUI pour la mise à disposition d'un espace dans le hall de la médiathèque ECHO pour la distribution de ses produits du 15/12/2022 au 14/12/2023 tous les jeudis de 14h30 à 19h sauf les jours fériés (gratuit)
3.	Un contrat entre la ville et Clément HERRMANN pour la réalisation d'une fresque d'art urbain peinte sur la façade du mur de l'école Brossolette (8000 €)
4.	Un contrat entre la ville et Fabrice MERCIER pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Jeux de neige » (90 €)
5.	Un contrat entre la ville et Gérard BERTRAND pour l'acquisition d'une œuvre sans titre (160 €)
6.	Un contrat entre la ville et Isabelle EMERY pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Face à face » (130 €)
7.	Un contrat entre la ville et Jean-Louis MASKALI pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Station Kremlin-Bicêtre » (364,99 €)
8.	Un contrat entre la ville et Juana SABINA ORTEGA pour l'acquisition de trois œuvres intitulées « Refuges 1 et 2 de la série Refugios » et « Mer de maïs de la série de cendre et d'argile » (470 €)
9.	Un contrat entre la ville et Laure BERQUET pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Niki » (240 €)
10.	Un contrat entre la ville et Micheline FERRET pour l'acquisition de deux œuvres intitulées « LTn8 » et « Mmn2 » (320 €)
11.	Un contrat entre la ville et Mioara COROZEL CHERKI pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « 108 médiations sur l'élément Vayu/Air » (250 €)
12.	Un contrat entre la ville et Nadine MASOTTI pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « La femme libérée » (240 €)
13.	Un contrat entre la ville et Nicole DUGUET-RUFFIN pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Reflets » (95 €)
14.	Un contrat entre la ville et Viviane DELVAL-MORIZET pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Vue extérieure partielle du Louvre sous Charles V » (100 €)
15.	Un contrat entre la ville et le Ethic Etapes Valcenis pour un séjour au ski à Valcenis en pension complète pour les jeunes kremlinois du 19/12/2022 au 23/12/2022 (4582 €).
16.	Un contrat entre la ville et Marcela MC CORMICK BARRETO pour l'acquisition d'une œuvre intitulée « Vénus » (380 €)
17.	Un contrat entre la ville et la société Denis POWER pour la location, l'installation et le retrait du matériel dans le cadre des vœux du Maire 2023 du 06/01 au 09/01/2023 (22 674,24 €)
18.	Une convention entre la ville et la Région Ile-de-France pour l'acquisition de structures itinérantes "Ideas Box" sous forme de subvention d'un montant de 12000 € correspondant à 30 % de la dépense.

19.	Une demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris (FIM) dans le cadre de l'acquisition de nouveaux véhicules – Décision N° 2022-023 du 20/10/2022
20.	Mise en place d'un avenant à la convention d'occupation à titre précaire des locaux situés au 13 rue de l'Avenir 94270 Le Kremlin-Bicêtre par l'association ICI (Innovons pour la Concertation sur Internet) – Décision N° 2022-024 du 20/10/2022
21.	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires d'Ile-de-France pour l'année 2023 d'un montant de 2297,15 € - Décision n° 2023-02 du 11/01/2023
22.	Un contrat entre la ville et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre pour permettre à un grand nombre d'enfants d'expérimenter une pratique artistique en théâtre, chant, musique et danse dans les temps périscolaires. Ces ateliers seraient proposés et animés par des professeurs du conservatoire, soit 3 ateliers d'une heure en période scolaire " le mercredi c'est arty !" et impliquant les animateurs des ALSH primaires et pour les maternelles "un éveil musical. Ils ont été mis en place en novembre 2022 et vont se poursuivre jusqu'à la fin de la période scolaire, soit de janvier à juillet 2023 (5984 €)
23.	Un contrat entre la ville et l'Atelier des Arts dans le cadre du partenariat ville - collège. L'espace jeunesse organise des animations sur la pause méridienne dans les collèges Albert Cron et Jean Perrin. Ces animations se caractérisent par des ateliers manuels et artistiques les lundis et vendredis du 16/01/2023 au 10/03/2023 (360 €).
24.	Un contrat entre la ville et l'association Déter dans le cadre d'ateliers de découverte et d'orientation dans les collèges Albert Cron et Jean Perrin organisés par le service jeunesse les jeudis et vendredis du 19/01/2023 au 26/05/2023(580 €)
25.	Un contrat entre la ville et ESPORT PRO dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité de l'accueil périscolaire organisé par le service jeunesse. Il s'agit d'animation à l'initiation e-sport les mardis de 16h à 18h à l'espace jeunesse du 10/01/2023 au 30/05/2023 (2240 €)
26.	Un contrat entre la ville et le Triangle d'Or dans le cadre d'initiation à la boxe organisée par le service jeunesse du 16/01/2023 au 29/06/2023 (1840 €)
27.	Un contrat entre la ville et Alex BONNEMAISON pour la réalisation de reportage photographiques des événements municipaux qui seront publiés dans le journal municipal et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques. Le contrat prend effet le 2 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 : journée complète : 1056 € HT ; demi-journée : 552 € HT
28.	Un contrat entre la ville et Pierre CANVILLE pour la création et la réalisation de logo, plaquette,..., et du magazine LE MAG' et son supplément. Ce contrat prend effet le 2 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.
29.	Un contrat entre la ville et Vincent MICHEL pour une prestation de service vidéographique pour la ville selon les besoins. Le contrat prend effet le 2 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 : Tournage d'une journée : 463,5 € ; Montage d'une journée : 463,5 €
MP	Contrat de prestation de gardiennage - FREGATE SECURITE - 26 000€ HT – du 01/08/2022 au 28/02/2023
MP	Contrat de maintenance Vidéoprotection – INEO - 27 000€ HT – du 01/08/2022 au 31/03/2023
MP	Contrat de médiation - Association FRESNES SERVICES - 39 900€ HT du 01/03/2022 au 28/02/2023
MP	Contrat de nettoyage Accès parc/jardin - Association FRESNES SERVICES - 39 900€ HT - 01/03/2022 au 28/02/2023
MP	Contrat de maintenance chauffage - Société BRUNIER – du 21/10/2022 au 22 avril 2023 Lot 1 : Chauffage pour un montant de 17 449,86€ HT Lot 2 : Climatisation pour un montant de 2 330,00€ HT

MP	<b>Marché 2021-13 - MO CITE SPORTIVE</b> - EXPLORATIONS ARCHITECTURE : 1 054 593,75 €HT - Notifié le 30/11/2022
MP	<b>PA22-11 - Les Illuminations de Noël 2022-2023</b> - Notifié le 09/12/2022 – Pour une durée de 2 ans Lot 1 : Pose, dépose et maintenance des illuminations - 90 000,00€ HT annuels maximum attribué à la Société SATELEC Lot 2 : Location de décors d'illuminations : 15 000,00€ HT annuels maximum attribué à Société LEBLANC
MP	<b>PA22-05 - BAC A GRAISSE, HOTTES</b> - Notifié le 08/12/2022 Lot 1 : maintenance préventive - montant annuel de 5 551,00 €HT - Marché de 48 mois attribué à CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE Lot 2 : Hottes et extracteurs de fumée - maintenance préventive pour un montant de 2 100€ HT annuel - Marché de 48 mois attribué à HOTTES CLEAN SARL
MP	<b>Marché 2022-07 - ASSURANCES - Relance lot Dommages et Biens</b> - VERSPIEREN/GROUPAMA - Marché avec primes négociées ne peuvent pas être communiquées - Durée du contrat 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 - Notifié le 22/12/2022
MP	<b>PA22-13 - location patinoire</b> – SYNERGLACE - 29 030,00 € HT- Notifié le 05/01/2023
MP	<b>PA22-01 - BIO NETTOYAGE</b> - JIMY CLEANING - Montant maximum 208 000€HT – Notifié le 17/01/2023 pour une durée d'un an.